

Envoi : 16/10/2018

Réception par le Préfet : 16/10/2018

Publication : 19/10/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-8-1

Séance du vendredi 12 octobre 2018

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LIEES A LA JEUNESSE 2018

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-8-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Education et de la Jeunesse en 2018,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 8<sup>ème</sup> Commission lors de sa réunion du 21 septembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue, pour 2018, les subventions de fonctionnement suivantes, dont la liste détaillée figure en annexe, soit :
  - 14 000 € pour le fonctionnement du Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (CDMIJ),
  - 32 000 € pour le financement de 4 postes au titre du Fonds d'Aide à la Jeunesse, à l'Education Populaire (FONJEP) attribués à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, à l'Association de la Jeunesse Rurale du Haut-Rhin (MRJC), à l'Union départementale des Centres Socio-Culturels et au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) à hauteur de 8 000 € par poste soutenu,
  - 39 150 € pour l'organisation d'actions et projets par les associations d'éducation populaire, membres du CDMIJ,
  - 14 000 € de participation au budget de fonctionnement des 14 associations membres du CDMIJ, à hauteur de 1 000 € chacune.
- Précise que les dépenses susvisées, d'un montant global de 99 150 €, seront prélevées du budget départemental 2018 sur l'imputation suivante : Programme E741 ligne 65-33-6574-2577-003 ;
- Précise que toutes ces subventions susvisées feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité